



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 20 MARS 2008

concernant

**le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales
du plan régional de gestion de prévention des déchets (« plan déchets »)**

PROJET DE CAHIER DES CHARGES DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PLAN RÉGIONAL DE GESTION DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (« PLAN DÉCHETS »)

Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

20 mars 2008

Saisine

Le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi, le 12 mars 2008, d'une demande d'avis de la Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Environnement et de l'Energie relative au projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du plan régional de gestion de prévention des déchets (« plan déchets »).

Après examen par sa Commission Environnement au cours de sa séance du 17 mars 2008, le Conseil Economique et Social émet l'avis suivant.

Avis

Considération générale

Le Conseil regrette que ce cahier des charges ne prévoise pas d'évaluation de l'incidence environnementale du plan à l'égard des consommateurs.

Considérations particulières

2.4. Autres aspects

Le Conseil estime qu'il serait opportun de prévoir une évaluation de l'impact de ce plan sur l'éco-innovation ainsi que sur l'efficacité énergétique.

Tableau 1 : cadre de vie

Dans le thème « transport », le Conseil demande l'ajout de la phrase « et son impact sur l'accessibilité des quartiers. » après la phrase « L'augmentation du charroi et son impact sur la mobilité ».

*
* *